

Jean-Pierre GRAND
Député de l'Hérault
Maire de Castelnau-le-Lez

Le 7 février 2011

RF/CAB : 11 / 1100

Madame le Ministre, *de la Vallée.*

Le projet de déplacement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier fait aujourd'hui partie des dossiers que je soutiens ardemment avec les présidents de la Région, du Conseil Général et de l'Agglomération de Montpellier et de très nombreux Maires, dont Madame le Maire de Montpellier.

La déclaration d'utilité publique (DUP), signée le 30 avril 2007, est aujourd'hui purgée de tous recours depuis la récente décision du Conseil d'Etat. Le projet initial peut donc être lancé avec des optimisations conformes aux conclusions du CGEDD qui permettraient de réduire son impact foncier et de se rapprocher du budget de départ.

Ce projet initial a été déclaré comme légitime par le débat public sur la politique des transports dans la Vallée du Rhône – Arc Languedocien (VRAL) en ses conclusions. Ce débat précurseur du Grenelle de l'Environnement n'a fait que confirmer le caractère « grenello-compatible » du projet.

Après une longue réflexion, votre prédécesseur avait annoncé le 23 juillet 2009 sa décision de retenir un projet alternatif, dit « déplacement court » sur 12 kilomètres. Cette solution alternative ne réduisait en rien l'impact environnemental et financier du projet et, d'avis général, devrait conduire à une congestion de la nouvelle section à 2x2 voies.

La population locale et les élus locaux sont largement mobilisés pour la mise en œuvre de la DUP. Les motifs objectifs et incontournables de sécurité routière, l'impérative connexion de la DEM (qui aujourd'hui débouche dans les vignes), du Lien et l'aménagement indispensable d'une rocade au sud de l'Agglomération militent pour une décision urgente de réaliser le déplacement de l'autoroute A9.

L'absence de traitement rapide et cohérent du jumelage avec la construction de la LGV freinera la conclusion de son financement et donc de sa réalisation. Un nouveau report inéluctable de plusieurs années conduirait fatalement à une disparition des conditions de financement et donc à une mort certaine du projet.

.../...

Depuis la signature de la DUP en avril 2007 et les nouvelles orientations décidées en juillet 2009, près de quatre années se sont écoulées. Le projet alternatif nécessite mécaniquement plusieurs années d'études et de procédures administratives contradictoires, sans oublier les recours. On peut donc, sans exagérer, évaluer pour ce projet un retard administratif prévisible d'une dizaine d'années depuis la DUP de 2007.

Cette situation n'est pas acceptable dès lors qu'il s'agit de la mise en œuvre, nécessairement urgente, d'une DUP pour un projet autoroutier qui concerne les flux de circulation de transit entre le nord et le sud de la France et de l'Europe, mais également ceux d'une agglomération de 400 000 habitants.

Vous remerciant vivement par avance pour l'attention que vous porterez à ce dossier d'intérêt national,

Trouvez ici, Madame le Ministre, toute l'expression de mes respectueux hommages.

Je compte sur toi.

J. L. L.
Jean-Louis L...

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Ministre
Ministère de l'Ecologie, du Développement
Durable, des Transports et du Logement
246 boulevard Saint-Germain
75700 PARIS